

	<p>Ecole Primaire Jean-Loup CHRETIEN 94 rue des Ecole 59840 PREMESQUES</p>	
--	--	---

Compte rendu du conseil d'école du : mardi 06 novembre 2018

Ordre du jour : Attribution et fonctionnement du conseil d'école, Organisation de l'école et calendrier, la sécurité, budget d'investissement 2018 et travaux, projet d'école, questions des parents

Présents :

Enseignants : Mesdames Terrier, Defrémont, Huchette, Singer, Lard, Le Moine, D'Allende, Guimier, Petitjean, Pora, Monsieur Bernard

Représentants de parents d'élèves : Messieurs Vanhonacker, Miaux, Guilbert, Scannapieco, Desmet, Wemeaux, Mesdames Mahieu, Reson, Hourquin

Absents excusés : pour les parents d'élèves Madame Thueur et Monsieur Cuvelier,
pour la municipalité : Monsieur Basecq

Représentant de la municipalité : Mesdames Alliot et Van Eecke

Secrétaire de séance : Madame d'Allende

1- Attribution et fonctionnement du conseil d'école.

1-1 attributions et fonctionnement selon le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires.

Le conseil d'école est composé de la directrice qui le préside, du maire et des représentants de la mairie, des enseignants, des représentants des parents d'élèves.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et donne son avis sur l'organisation de l'école et du périscolaire.

1-2 Les élections

Nombre d'inscrits : 271 inscrits et un taux de participation de 45.02% (42,55% en 2017)

La majorité des votes se sont faits par correspondance

1-3 Le vote du règlement intérieur de l'école

Qui vote dans le conseil d'école ?

- Les enseignants, y compris les temps partiels, les titulaires remplaçants présents à ce moment-là et les compléments de service.
- Le maire ou son représentant ;
- Autant de parents que de classes, élus par l'ensemble des parents d'élèves : les parents suppléants ont le droit d'assister aux réunions mais ils n'ont le droit de voter qu'en l'absence de parents titulaires.

Modification : Titre 3 – paragraphe 3.1 : concerne l'interdiction de l'usage des téléphones portables par les élèves.

La suppression du poste d'aide administrative à la direction de l'école, impacte forcément l'organisation de l'école et notamment en ce qui concerne la gestion des élèves arrivant en-dehors des horaires d'ouverture. Les enseignantes sont dans leur classe, avec les élèves implique des contraintes :

Les enfants ne peuvent arriver en cours de matinée ou d'après-midi, sauf **rendez-vous médicaux** et **après accord préalable** de la directrice et de l'enseignant. Dans ce cas, les élèves sont accueillis par les enseignants ou repris par un parent **sur les temps de récréation** ; à la grille noire pour l'élémentaire, à la porte vitrée pour la maternelle (les

horaires seront indiqués sur demande dans le cahier de liaison).

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera diffusé aux familles dans la semaine.

2- Organisation de l'école et calendrier

2-1 Les classes

Maternelle :

Madame Defrémont : 6 TPS – 12 PS – 8 MS (9 avec une arrivée le 1^{er} décembre)

Madame Terrier : 7 TPS – 12 PS – 8 MS

Mesdames Singer (lundi, mardi) et Huchette (jeudi, vendredi) – GS : 24 élèves

Elémentaire

Madame Guimier : CP – 23 élèves

Madame Le Moine (lundi, mardi, jeudi) et monsieur Bernard (vendredi) – CE1 : 27 élèves

Mesdames d'Allende et Lagache (vendredi et 1 lundi sur 3) – CE2 : 20 élèves

Monsieur Bernard (lundi, mardi) et madame Pora (jeudi, vendredi) – CM1 : 19 élèves

Madame Lard – Cm1/CM2 : 14 élèves (6 CM1 et 8 CM2)

Madame Petitjean – CM2 : 21 élèves

2-2 Les APC

Mesdames Terrier et Defrémont le mardi et le jeudi matin (8h00 à 8h35)

Madame Singer le mardi matin (8h00 à 8h35)

Mesdames Petitjean et Le Moine le lundi de 16h30 à 17h30

Madame Guimier le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h30

Madame Lard : le lundi et le mardi de 16h30 à 17h30

Monsieur Bernard le mardi de 16h30 à 17h30

Madame Huchette le jeudi de 16h30 à 17h30

En tant que directrice d'école, madame D'Allende est déchargée des APC cependant ses élèves sont pris en charge par madame Pora le jeudi de 16h30 à 17h30 et par madame Lagache le vendredi de 8h00 à 8h35.

2-3 La piscine

Un créneau est dévolu à l'école pour deux classes à la piscine de Saint André. Nous n'avons pas le choix des créneaux.

La classe de GS : de septembre jusqu'aux vacances de Noël le vendredi après-midi

La classe de CP : jusqu'aux vacances de Toussaint, les jeudi et vendredi après-midi

La classe de ce1 : jusqu'aux vacances de Toussaint, le jeudi après-midi puis jusqu'aux vacances de Noël, le vendredi après-midi

2-4 Dates à retenir

14 décembre : Marché de Noël le dans le hall de la maternelle

20 décembre : Spectacle de Noël (spectacle de cirque dans la salle de sport) pour tous les élèves de l'école
Financement : 5€ par enfant accordés par la municipalité qui en est vivement remerciée

Classe de neige des cm1/cm2 : du 21 au 28 janvier financé à hauteur de 7 000€ par l'association les Enfants d'abord ce qui permet de faire descendre la participation des familles à 430€. La municipalité finance le transport des enfants par train puis par bus pour un montant de 9575.50€

Classe verte des GS/ CP : le 15 novembre (activités 560€ et bus 330€ = 890€) le 4 et 5 avril. (bus 495€ et séjour : 3767.50€)

Montant total du projet : 5152.50€

60€ par enfant de participation des parents (2820€)

Bulbes : 733€

Association parents d'abord : 600€ à confirmer

La municipalité : les deux bus soit un montant de 825€.

Reste à financer 147.50€. Les coopératives de classe et la coopérative d'école serviront à financer tout ou partie de ce montant.

Louvre-Lens

Le 07 mars : classe de CE1 part au Louvre-Lens le matin et sur un terril l'après-midi : 90€ pour le Louvre-Lens / 180€ pour le terril – 370€ pour le bus. Total 640€

Le 18 mars : classes du ce2 au cm2 au Louvre-Lens : (Louvre-Lens : 540€ (visite guidée + un atelier) bus : 730€ total : 1270€)

La sortie au Louvre-Lens pour les 5 classes d'élémentaires revient à 1910€.

L'Association les Enfants d'abord et la municipalité sont sollicitées afin d'accorder une aide pour financer ce projet ambitieux. Pour rappel, il n'est plus possible de demander de participation financière aux parents pour des sorties ponctuelles.

Fête d'école : samedi 22 juin

2-5 OCCE

Nous démarrons l'année avec un a-nouveau de 6 803.74€ €.

Les comptes sont consultables à l'école par les parents qui le souhaitent.

De cet a-nouveau nous déduisons la subvention de la mairie qui a été versée pour le spectacle de Noël en mai pour un montant de 1030€ ; il convient également de déduire le montant de l'assurance OCCE qui est de 367.50€, ainsi qu'une facture de 590€ pour le bus d'une sortie au Musée du Plein air qui avait eu lieu l'année scolaire précédente et qui n'avait pas été réglée.

La contribution des parents à la coopérative en septembre 2018 se monte à 3509€ (3450€ en 2017). Chaque classe se verra redistribuer les dons faits par les parents de la classe.

3- La sécurité

Un exercice intrusion, dans le cadre du PPMS, a eu lieu le 19 octobre. Le point essentiel qui a été soulevé est le manque de bouton d'alerte dans le couloir des CE1/CE2 alors que les autres bâtiments de l'école en sont équipés.

Le conseil d'école remercie William Lejeune qui continue à assurer bénévolement la sécurité des enfants au moment des entrées et des sorties d'école. Le conseil d'école déplore cependant le manque de civisme de certains parents qui continuent à se garer au niveau du passage piéton, qui ont des attitudes désobligeantes envers William, ainsi que de certains enfants, qui, devant cet exemple navrant, adoptent également un comportement incorrect.

4- Budget d'investissement 2018

Des précisions concernant le budget d'investissement 2018 sont demandées : Les budgets investissement et travaux se montent à 10 000€. 7 606.45€ ont été dépensé pour l'exercice 2018 (plus de 317.38 € de débouchage des toilettes des enfants). Il reste donc 2076,16€ de budget investissement/travaux.

5- Questions des parents

- Pause méridienne

Les parents déplorent les familiarités des animateurs envers les enfants ainsi qu'un manque de surveillance. La municipalité conteste ce dernier point, arguant du fait qu'il n'y a pas eu d'incident majeur provenant d'un manque de surveillance

Les parents souhaitent que cessent les punitions collectives. La mairie les justifie en précisant que les responsables des bêtises n'ayant pu être clairement identifiés, l'ensemble de la table est séparée.

Des enseignantes déplorent le gâchis de nourriture, les enfants de maternelle ne seraient pas forcément incités à goûter ce qu'on leur propose et les assiettes servies sont trop copieuses pour certains enfants.

Il est proposé de mettre en place, si c'est possible, un système d'assiette « grande faim » et « petite faim ».

La municipalité rappelle que le nombre d'encadrants en cantine dépasse la norme : 3 animateurs et 3 dames de cantines sont présents dans le restaurant scolaire à chaque service (2 services de 60 à 80 élèves par service) ; 3 animateurs sont prévus dans la cour.

- Salle calme

N'est-il pas possible d'inciter les élèves de la salle calme à faire leurs devoirs ? La municipalité rappelle que, comme il est spécifié dans le règlement intérieur de la salle calme, les animateurs sont là pour faire régner le calme mais pas pour surveiller que les devoirs sont faits. Il est rappelé que le tarif de la salle calme est le même que celui de la garderie. C'est aux parents à inciter leur enfant à faire leurs devoirs.

La salle calme n'a parfois de calme que le nom : des chahuts sont constatés, des incivilités, souvent le fait des mêmes élèves. La municipalité rappelle que l'année dernière des élèves ont été exclus de la salle calme.

Suite à ces constats, les parents d'élèves ont évoqués une remise en place de l'étude surveillée, par le corps enseignant. Il n'est pas envisager de la reprendre.

- Horaires de garderie

En préambule, madame D'Allende rappelle que ce point a été abordé très souvent et notamment plus de 40 minutes lors du conseil d'école de juin 2018, la réponse de la municipalité étant toujours négative. Madame d'Allende propose que ce point soit abordé rapidement lors de ce conseil d'école mais ne le sera plus dans les prochains conseils d'école de cette année scolaire.

Les parents souhaitent que les horaires (actuellement 07h30 – 18h30) soient étendus de 07h15 à 18h45. Ils s'appuient sur le fait que des parents déposent leurs enfants à 07h20 devant la garderie et que des animateurs les prennent en charge à cette heure. Il est rappelé qu'en termes de responsabilité, les animateurs ne peuvent pas agir ainsi. Ils seront rappelés à l'ordre. De plus, la municipalité a voulu connaître le nombre de nouvelles demandes cette année, la réponse donnée a été : aucune. Les horaires restent inchangés.

La séance est levée à 20h30

La directrice

Madame D'Allende